

## Délibérations du 13 mai 2022

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du 13 mai 2022, 9h, en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR).

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

### Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 26

Étaient présent.es :

**Collège A** : Marie DESPRES-LONNET, Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Vincent DI ROCCO, Isabelle BOEHM

**Collège B** : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

**Collège BIATSS** : Olivier DAMOUR, Eve ROTHBERG, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI

**Personnalités extérieures** :

**Usagers/ères** : Quentin LAURISSE, Clémence FROGER, Rivka BENZAZON, Sam TROUILLOUD

**Représenté.es** : Martine SEVILLE, Jean-Yves AUTHIER, Thomas COUDURIER, Matéo CHICHET, Ninon CHARLES

**Invité.es** : Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Sandrine VINCENT, Camille FOURGEAUD, Manon LANIER, Eva KERHARO, Martine HENNECART, Céline MARTIN DE BOUDARD, Pascal SOLLI, Nicolas NAVARRO

**Invité.es permanent.es** : Cathy LOBRY, Marielle PIERRON, Stéphane CHARIGNON

### AVIS

#### MAQUETTES DE FORMATION 2022-2026

##### 11 – Maquettes de formation 2022-2026

Dans la continuité des précédentes CFVU, présentation des maquettes de formation 2022-2026. Un descriptif détaillé des matrices financières et des maquettes a été fait à la CFVU du 1er avril 2022 ; les matrices sont données pour information.

Les dernières maquettes de formation seront présentées à la CFVU du 17 juin 2022.

##### ICOM :

- Master mention Journalisme
- Master mention Informatique

##### IUT Lumière :

- BUT HSE
- BUT MLT
- BUT QLIO
- BUT STID

**MINERVE :**

- option MINERVE (Licence)

**Institut de Psychologie :**

- Licence mention Psychologie ICLY
- Licence mention Sciences cognitives

**UFR ASSP :**

- Master mention Sciences sociales
- Master mention Sociologie

**ISPEF :**

- Master mention Sciences de l'éducation et de la formation

**UFR Langues :**

- Licence 3 LEA - ICLY
- Master mention CILA
- Master mention LLCER Etudes hispaniques
- Master mention LLCER Arabe
- Master mention LLCER Anglais
- Master mention LLCER Etudes lusophones

**UFR LESLA :**

- Année préparatoire Musicologie
- Licence mention Lettres
- Licence mention Musicologie
- Master mention Lettres
- Master mention Arts de la scène

**UFR SEG :**

- LP mention MSTV
- Master mention Risque et environnement
- Master mention MBFA

**DROIT :**

- Master mention Droit des affaires, parcours International trade & Investment - ICLY
- Master mention Droit des affaires, parcours Droit du marché digital et des données - ICLY
- Master mention Droit public, parcours Action publique - ICLY

- Master mention Droit privé, parcours Droit des personnes vulnérables - ICLY

**UFR T&T :**

- Master mention Gestion des territoires
- Master mention Géomatique
- Master mention Histoire de l'Art
- Master mention Archéologie
- Master mention Histoire
- Master mention HCP

Présentation par Tanguy LEROY - Chargé de mission pour l'accréditation des Licences et des Masters 2022-2026 :

**Présentation programme international MINERVE - 2022-27 :**

**Structure générale :**

Au semestre 1, il a été demandé de différencier l'UE Langues et l'UE Minerve afin de faciliter la gestion et la visibilité du programme.

Semestre 1 : au choix UE Accompagnement (3 ECTS) ou UE MINERVE (3 ECTS)

Semestre 2 : au choix UE TIC ou UE MINERVE (3 ECTS)

Semestre 3 : au choix UE Langues (3 ECTS) + UE TIC (3 ECTS) ou UE MINERVE (6 ECTS)

Semestres 4 à 6 : au choix UE Langues (3 ECTS) + UE Préprofessionnalisation (3 ECTS) ou UE MINERVE (6 ECTS)

**Exception 1 - LEA :**

Du S2 au S6 l'UE MINERVE (6 ECTS) est positionnée à la place de l'UE Complémentaire Mineure B (6 ECTS).

L'UE Langues est supprimée du S2 au S6.

Les étudiant.es suivent obligatoirement l'UE TIC (3 ECTS) du S2 au S3 et l'UE Préprofessionnalisation (3 ECTS) du S4 au S6.

Semestres 3 à 6 : au choix UE Complémentaire libre (6 ECTS) ou UE MINERVE (6 ECTS)

**Exception 2 - Géographie et aménagement :**

Les étudiant.es suivent obligatoirement l'UE Préprofessionnalisation (3 ECTS) du S4 au S6.

Semestres 4 à 6 : au choix UE complémentaire libre (6 ECTS) + UE Langues (3 ECTS) ou UE complémentaire libre (3 ECTS) + UE MINERVE (6 ECTS).

**Note relative aux éléments pédagogiques transversaux indiqués au sein des maquettes de Licence :**

L'ensemble des maquettes de Licence fait apparaître des éléments pédagogiques transversaux (UE Langues, UE Accompagnement, UE TIC, UE complémentaire libre) dont l'intitulé, le type d'enseignement, le volume horaire, et la capacité notamment étaient préremplis au sein des outils maquette lors de leur remise aux équipes pédagogiques.

Celles-ci ont été invitées à ne pas les corriger et, lors du vote des maquettes en CFVU, les élu.es ont été invité.es à se prononcer sur les enseignements disciplinaires proposés au sein de ces maquettes mais pas sur les enseignements transversaux.

La note amende globalement l'ensemble des maquettes de Licence votées en CFVU en avril et mai 2022 concernant exclusivement les données relatives aux enseignements transversaux. Elle précise les nouvelles valeurs pour ces éléments pédagogiques transversaux.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **21**  
Vote 06 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
19	2	0	0

### MODIFICATIONS DE MAQUETTES 2022 - 2026 – MEEF

#### 12 – Modifications de maquettes 2022 - 2026 - MEEF

Modification de la maquette M1 MEEF 2<sup>nd</sup> degré Sciences économiques et sociales, bloc 2, UE Fondements disciplinaires de l'économie, TD Approfondissement disciplinaire en économie (1) : passage de 10h à 25h de TD

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **21**  
Vote 07 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
20	0	1	0

### MODIFICATIONS DATES DE CAMPAGNES DE CANDIDATURES 2022-23

#### 13 – Modifications dates de campagnes de candidatures 2022-23

Suite au retrait de la plateforme nationale de candidatures pour les M1, et à l'ajout d'un calendrier imposé, certaines mentions n'ont pas reçu suffisamment de candidatures à la 1<sup>ère</sup> vague. Une 2<sup>e</sup> vague est mise en place :

##### T&T, 2<sup>e</sup> vague pour les M1 :

- Ouverture au 16 juin 2022
- Fermeture au 29 juin 2022
- Traitement des candidatures de 2<sup>e</sup> vague du 30 juin 2022 au 11 juillet 2022
- Date de publication des résultats au 12 juillet 2022
- En concordance avec la 1<sup>er</sup> vague, deux périodes d'inscriptions du 13 juillet 2022 au 18 juillet 2022 et du 20 août 2022 au 26 août 2022.

Une 3<sup>ème</sup> vague pour les M1 pourra être mise en place, notamment pour des formations dont la rentrée a lieu plus tardivement, exemple : parcours Campus FORSE de l'ISPEF.

##### ISPEF :

- LP Coordinateur des temps périscolaires et extrascolaires dans les collectivités territoriales : pour régularisation, ouverture de la 1<sup>ère</sup> vague au 20 avril 2022, fermeture au 31 mai 2022.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **21**  
Vote 08 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
19	1	1	0

**TARIFS DES DIPLOMES UNIVERSITAIRES**

**14 – Tarifs des diplômes universitaires**

Présentation des tarifs des parcours suivants :

- UFR ASSP, DU EGALITES (FC) - 4000 € ou 3000 €
- UFR ASSP, Module DU EGALITE (FC) - 2000 € ou 1500 €
- UFR DROIT, DU Droit des Personnes Etrangères (FC) - 3200 € ou 1200 € ou 900 €
- UFR DROIT, DU INTERNATIONAL BUSINESS LAWYER (FI) - 1600 € ou 800 € ou 600 €
- UFR DROIT, DU JURISTE INTERNATIONAL (FI) - 2400 € ou 1200 € ou 1200 €
- UFR DROIT, DU MANAGEMENT PUBLIC (FC) - 600 €
- ISPEF, MIFA COURT (FC) - 3000 €

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **19**  
Vote 09 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
14	5	0	0

**TARIFS FORMATION CONTINUE IUT LUMIERE**

**15 – Tarifs Formation continue IUT Lumière**

Présentations des tarifs (adoptés à l'unanimité en Conseil de l'IUT du 12 avril 2022) des parcours suivants :

- BUT 1<sup>ère</sup> année - 3350 €
- BUT 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année GEA/GLT - 7000 €
- BUT 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année HSE/QLIO/STID - 7615 €
- Licences Professionnelles : LG, CESTAT, CPGR, CPGST, CPSI, GOMFI-R, CGRH - 6800 €

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **19**  
Vote 10 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
14	2	3	0

**CONVENTIONS**

**16 – Conventions**

Présentation par Arnaud DE ROCHEGONDE - Référent des conventions de partenariat et de co-accréditation :

- **Renouvellement de convention – L3 Licence de Langues Etrangères Appliquées (UFR Langues ; Partenaire : ICLY) :** dans le cadre du partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'ICLY, la présente convention a pour objet de formaliser la gestion de la formation en troisième année de Licence Langues Etrangères Appliquées (LEA). La faculté des Langues souhaite sortir de la convention avec l'ICLY dès 2023.

- **Renouvellement de convention – Master MEEF Espagnol (UFR Langues ; Partenaire : Lycée Jean PERRIN) :** en fonction des besoins, l'Université Lumière Lyon 2 met à disposition les compétences de ses enseignant.es-chercheurs.euses titulaires, pour intervenir dans des classes du lycée, sous forme de conférences ou de cours.

En échange, le lycée met à disposition de l'Université Lumière Lyon 2, les compétences pédagogiques des collègues

titulaires de l'équipe d'Espagnol, en un nombre d'heures équivalent à l'intervention du/des enseignant.es-chercheurs.euses, afin d'intervenir au sein des enseignements de didactique du MEEF Espagnol.

- **Renouvellement de convention – Agrégation Espagnol 2022 (UFR Langues ; Partenaire : ENS de Lyon)** : l'Université Lumière Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2022 de l'agrégation d'espagnol et s'associent pour assurer les enseignements précisés dans la convention.

- **Avenant à la convention – LP PCG (UFR T&T ; Partenaire : GRETA CFA HRA)** : avenant portant la modification du calendrier de formation pour l'année 2021/2022 ainsi que les modalités financières.

- **Renouvellement de convention – Stages 2ème année de DU au sein de collectivités locales (UFR LESLA ; Partenaire : Le Chambon Feugerolles)** : la collectivité accueille pendant une année universitaire un.e étudiant.e de 2ème année du CFMI de l'Université Lumière Lyon 2 selon un calendrier défini afin de promouvoir l'éducation artistique en milieu scolaire.

- **Renouvellement de convention – CPGE (Partenaires : rectorat de Lyon, Lycée Les Chartreux, Lycée Notre-Dame de Minimes, Lycée Saint-Marc, Lycée Sainte-Marie, Lycée Ampère, Lycée Claude Fauriel, Lycée du Parc, Lycée Edgar Quinet, Lycée Edouard Herriot, Lycée La Martinière Duchère, Lycée Saint-Just)** : l'EPCSCP et le lycée contribuent ensemble à la fluidification et à la sécurisation des parcours des étudiant.es de CPGE en leur proposant des passerelles pour une réorientation ou une poursuite d'études dans l'EPCSCP.

Le présent accord a pour objet :

- De fixer pour les étudiant.es de CPGE de 1ère année et 2ème année (primants et redoublants) du lycée les modalités d'inscription, de validation, d'admission et de réorientation dans certaines Licences/formations de l'EPCSCP

- De fixer les modalités de coopération entre l'EPCSCP et le lycée, dans le but de rapprocher les domaines pédagogiques et de la recherche

Ce rapprochement peut également porter sur tous les domaines d'activité ou d'enseignement concernés de chaque partenaire (pédagogie, vie étudiante, centre de documentation, locaux, plateforme technologique, etc.). Toute action propre à ce partenariat fera l'objet d'annexes spécifiques à la présente convention.

- **Avenant à la convention – LP NAVIL (UFR T&T ; Partenaires : EPLEFPA de Vienne-Seysssel et EPLEFPA de Dardilly)** : avenant portant la modification du calendrier de formation pour l'année 2021/2022 ainsi que les modalités financières.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>17</b> Vote 11 – Avis favorable	15	2	0	0

### DECISIONS SOUS-COMMISSION CVEC PROJETS INITIATIVES ETUDIANTES DU 03/05/2022

#### 17 – Décisions sous-commission CVEC Projets Initiatives Etudiantes du 03/05/2022

Financement de 3 projets :

- Projet individuel du Collectif les Ruines (soutenu par THÉÂTRE UNIVERSITAIRE DE LYON)
- Frais de fonctionnement de l'association STUD'ARCHÉO
- Kit de démarrage pour l'Association des étudiant.es de Minerve

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>17</b> Vote 12 – <b>Avis favorable</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

Fait à Lyon, le 16 mai 2022

**Marie-Karine LHOMMÉ**  
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

